- 9. Outre les surfaces que l'exploitant cultive et utilise lui-même, a-t-il aussi d'autres terrains donnés à ferme et combien? décares ares). (S'il ne possède pas de pareils terrains, écrire "néant").
 - 10, Quelle portion de toute l'étendue propre à l'exploitant (utilisée par lui et donnée à ferme) est acquise:

	Terrains uti l'exploi	Terrains utilisés par l'exploitant		Terrains donnés à ferme	
a) par voie de (sienne ou à sa femme	décares	ares	décares	ares	
a) par voie de succession rachetées à des frères, soeurs etc.			***************************************		
b) achetée	•		***************************************		
c) terrains acquis sur le fonds de la Propriété fonci basée sur le travail					
d) terrains acquis à titre de réfugié	•			<u> </u>	
Total.				***************************************	

(Dans les lignes ci-dessus on indiquera exactement la provenance des terrains appartenant au chef d'exploitation, en portant sur les deux premières colonnes les renseignements concernant les surfaces qu'il exploite personnellement, et dans les deux dernières colonnes — celles qu'il donne à ferme. Les additions des chiffres au "total" doivent donner les chiffres inscrits plus haut, aux question 8 a) et 9).

Attention: Comme acquis par voie de succession seront considérés égalen ent les terrains qui sont rachétés par le chef d'exploitation aux successeurs des biens dont il a, lui-même, hérité une partie. Ainsi, si une sœur ou un frère cède ses lots, contre payement de leur valeur, à un autre frère, ce dernier considérera ces lots, bien que ceux-ci aient été acquis contre payement, comme hérédicaires et les désignera comme tels à la deuxième ligne de la lettre a). Au point c) on n'indiquera que les terrains acquis sur le fonds de la Propriété foncière basée sur le travail, dont l'exploitant est devenu possesseur en vertu d'actes notariaux).

11. Répartir en catégories l'étendue indiquée aux questions 8 et 9 en désignant séparément les terrains propres, les terrains pris à ferme et les terrains propres donnés à ferme:

(L'étendue totale que l'exploitant u'ilise, appartenant en propre ou prise à ferme, située en tout ou en partie sur le territoire d'une ou de plusieurs communes, ainsi que les terrains qu'il donne à ferme, seront répartis en catégories dans le tableau ci-après. Faire attention à ce qui suit: sur les colonnes 1, 2, 3 on inscrira l'étendue qui est propre à l'exploitant et est cultivée par lui; sur les colonnes 4, 5, 6—les surfaces qui sont propres à l'exploitant, mais sont affermées à un autre exploitant; les colonnes 7, 8, 9 sont réservées à l'addition; sur les colonnes 10, 11, 12 on inscrira les surfaces qui ont été prises à ferme.

Lorsque l'exploitant me donne pas des lerrains à ferme ou bien n'en prend pas de pareils, on mettra aux lignes respectives des tirets (—). Il faut décrire ici l'étendue totale de l'exploitation, de sorte que les chiffres au "total" puissent correspondre aux chiffres des questions 8 et 9).

Catégories de terres	Surf Utilisées par l'exploitant			aces prop			<u> </u>	res Autotal			Surfaces prises à ferme par l'exploitant		
				exploitants		Au total			- Tana yan a daya				
	pièces	décares	ares	plèces	décares	ares	pièces	décares	ares	plèces	décares	ares	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
a) champs													
b) jardins potagers								***************************************			••••••••••		
c) vergers													
d) vignobles											***************************************		
e) pépinières de plants de vigne									 		***************************************		
f) roserales					· 								
g) jardins de mûriers			······································								***************************************		
h) pépinières d'arbres fruitiers .		-											
i) jardins de fleurs	 												
j) prairies { naturelles													
artificielles*)			····										
k) herbages pâturés						 		***************************************					
l) páturages								***************************************					
m) marais		******						***************************************					
n) forêts	1							***************************************					
o) tles **)								•		i			
p) taillis													
q) salines		······					 				······	ļ	
r) terres désertes	1 #	***************************************										ļ	
s) ***) <u></u>												<u> </u>	
Total						.,			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,				

^{*),}Trefle,Tluzerne,Setc. *) Au cas qu'elles ne solent désignées dans les autres catégories. *),On inscrira ici les guérets, jachères et autres, terres on indiquées ci-dessus.